

les jeudis de la COLÈRE

Rappel des dernières décisions de la Direction:

Augmentations Salariales complémentaires = 0%
Intéressement = +2% (-2% du a l'écrêtage «sortie de crise»)
Gel des abondements = Toujours en vigueur(-3000 euros)
Actions gratuites = 10 actions Safran
Prime Pouvoir d'Achat (prime macron) = 750 euros

Le 27 OCTOBRE 2022, MOBILISONS NOUS POUR NOS SALAIRES

Depuis la dernière réunion avec les Organisations Syndicales, la Direction campe sur ses positions et propose aux salariés des mesures qui, mises bout à bout, ne suffisent en rien à compenser les pertes entérinées dans l'accord de sortie de crise. Elles ne permettent pas non plus de compenser l'inflation. Sur ce point la Direction considère le sujet clos et souhaite en rester à 3,5% d'augmentation salariale (mesures individuelles comprises) sur 2022.

Sans une évolution significative de la position de la Direction du groupe, l'année 2022 sera synonyme de déclassement social pour tous les salariés Safran, avec une inflation nettement supérieure à la politique salariale.

Pour la CGT le compte n'y est pas, les salariés sont en droit d'attendre un tout autre traitement et un plus grand respect de la part de la Direction, surtout au regard de la performance financière du groupe.

L'attitude de la Direction ne fait qu'entretenir la défiance des salariés envers la gouvernance de Safran et met à mal le contrat social en vigueur dans notre groupe.

Nous rappelons que la CGT demande une revalorisation de 3,3% des salaires à effet immédiat et l'annulation totale des effets de l'accord «sortie de crise».

Pour faire entendre de manière ferme ces demandes plus que légitimes, une forte mobilisation est nécessaire.

La CGT appelle donc l'ensemble des salariés dans le groupe Safran à se mobiliser lors des «jeudis de la colère», mouvement initié lors des demandes de revalorisations salariales de début d'année qui, nous le rappelons, avaient alors débouché sur une mesure complémentaire de 1% au mois de juillet.

MOBILISATION
POUR DES
REVALORISATIONS
SALARIALES

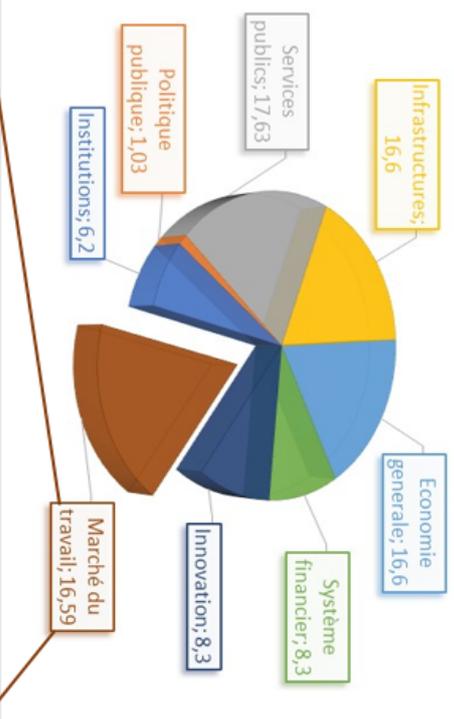
www.cgtsafran.com



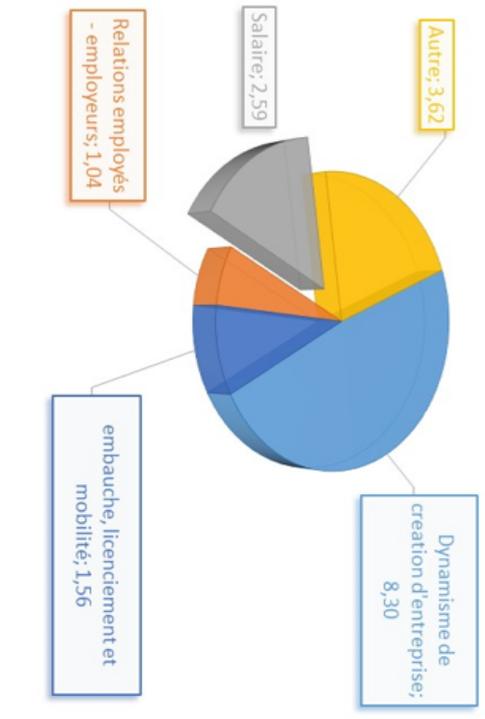
contact@cgtsafran.com

Villaroche le 26 octobre 2022

RÉPARTITION DE LA COMPÉTITIVITÉ



RÉPARTITION DANS LA CATÉGORIE "MARCHÉ DU TRAVAIL"



Qu'est ce que la compétitivité?

La notion de compétitivité apparaît souvent dans le débat public et est en général associée à un « coût du travail » qui serait trop important.

Le forum économique mondial de Davos, d'inspiration libérale, utilise une méthode d'estimation de la compétitivité d'une économie. La répartition des différents postes est arbitraire et certaines estimations sont issues d'un sondage auprès du patronat.

Composition de l'indice:

- Le marché du travail représente 16,59% de la notation.
- Le salaire ne concerne que 2,59% de la notation, dont 1% concerne les taxes et cotisations, et aucun poste ne considère le niveau de salaire.
- A noter que les politiques publiques, infrastructures et services publics représentent 41,46% de la notation
- Les pays à plus forts salaires sont en tête du classement (USA, Suisse, Allemagne, ...)

La compétitivité est majoritairement liée aux infrastructures et aux politiques générales. La réduire au « coût du travail » n'a que pour seul intérêt de faire valider des politiques austéritaires de baisse de cotisations, et donc de salaire.